Nations Unies ESCAP/MCBR/2024/5/Add.1

Conseil économique et social

Distr. générale
18 décembre 2024

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'examen de Beijing+30

Bangkok, 19-21 novembre 2024

Résumé de la présidence

I. Introduction

1. La Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'examen de Beijing+30 s'est tenue à Bangkok du 19 au 21 novembre 2024. Elle a rassemblé plus d'un millier de participant(e)s, dont des représentant(e)s de 46 membres et membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et de plus de 260 organisations intergouvernementales, entités des Nations Unies et organisations de la société civile.

II. Résumé des débats

A. Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et priorités pour une intensification des mesures en Asie et dans le Pacifique (point 2 de l'ordre du jour)

2. Les participant(e)s à la Conférence ministérielle étaient saisi(e)s des notes du secrétariat intitulées « Examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et priorités pour une intensification des mesures en Asie et dans le Pacifique » (ESCAP/MCBR/2024/2) ; « Résultats des examens nationaux sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing communiqués par les États membres » (ESCAP/MCBR/2024/3) et « Résultats des consultations tenues avec les parties prenantes sur l'examen après 30 ans de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing en Asie et dans le Pacifique » (ESCAP/MCBR/2024/4).

3. Une table ronde de haut niveau a été animée par la Secrétaire exécutive adjointe de la CESAP chargée du programme. Les intervenantes étaient les suivantes : Mme Mereseini Rakuita, Responsable stratégique principale – femmes et filles du Pacifique de la Communauté du Pacifique ; Mme Hana Brixi, Directrice mondiale pour l'égalité des sexes du Groupe de la Banque mondiale et Mme Nala Amirah, Fondatrice et conseillère de Green Welfare Indonesia.

4. Les intervenantes ont souligné que des progrès notables avaient été accomplis depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. L'égalité femmes-hommes était au premier plan des efforts de développement et constituait un élément essentiel des cadres de

Merci de recycler

développement nationaux. Des progrès avaient été réalisés dans le domaine de l'éducation et les taux de mortalité maternelle avaient nettement diminué dans la plupart des pays de l'Asie et du Pacifique. Néanmoins, de graves problèmes persistaient. La violence fondée sur le genre, y compris celle facilitée par la technologie, était particulièrement préoccupante. Les participantes ont mis l'accent sur l'importance d'intégrer les considérations de genre dans les systèmes de gouvernance et les politiques intersectorielles, de mobiliser les communautés en puisant dans les valeurs locales et de se pencher sur les fondements de la société que sont la culture et la religion pour promouvoir l'égalité des sexes.

5. Les intervenantes ont souligné qu'il était impératif de se pencher sur la participation des femmes à l'économie, notamment de la forte proportion de femmes dans l'emploi informel et les emplois mal rémunérés, de leur accès insuffisant à l'économie numérique et des obstacles qui freinent l'expansion des entreprises appartenant à des femmes. À cet égard, il était nécessaire de renforcer le capital humain, en particulier dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques ; de soutenir l'entrepreneuriat féminin et d'élargir l'accès à la protection sociale. Des efforts supplémentaires devaient être faits pour améliorer la représentation des femmes, en particulier des jeunes femmes, au sein des instances dirigeantes. L'amélioration de l'accès aux soins serait également un facteur décisif de la participation et du leadership économiques des femmes. Les jeunes femmes, les filles et les agricultrices étaient confrontées à des risques accrus en raison des changements climatiques – à savoir pauvreté, déplacements et risque de mariages d'enfants, ces derniers étant un mécanisme de survie financière. Les intervenantes ont fait valoir qu'il fallait développer l'éducation tenant compte des questions climatiques, former les jeunes aux fonctions de direction et renforcer la collaboration intergénérationnelle afin de donner aux jeunes femmes un plus grand rôle dans la promotion de la durabilité. Le niveau d'ambition devait être revu à la hausse et il fallait agir collectivement dans divers secteurs pour relever les défis intersectoriels qui entravaient le changement systémique en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

6. Les représentantes et représentants des États membres ci-après ont fait des déclarations : Australie, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Îles Marshall, Japon, Kazakhstan, Kiribati, Malaisie, Mongolie, Nauru, Népal, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Pays-Bas (Royaume des), Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Turkménistan, Tuvalu, Vanuatu et Viet Nam.

7. Un(e) représentant(e) des Îles Cook, un membre associé, a également fait une déclaration.

8. Un(e) représentant(e) de la Suède, Observateur permanent auprès de la CESAP, a également fait une déclaration.

9. Les représentantes et représentants des organismes, institutions spécialisées et fonds des Nations Unies ont fait des déclarations : Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation internationale pour les migrations (OIM) et Organisation mondiale de la Santé.

10. Un(e) représentant(e) de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, une organisation intergouvernementale, a également fait une déclaration.

11. Les représentant(e)s des organisations non gouvernementales, organisations de la société civile et autres entités ci-après ont fait des déclarations : Comité international de la Croix-Rouge et International Federation of Business and Professional Women. Les représentant(e)s de Famalao'an Rights, de Japanese Organization for International Cooperation in Family Planning, de Malaysian Youth Diplomacy, de National Indigenous Disabled Women Association Nepal, de Public Association Women's Organization « Alga » et de Women's League of Burma, s'exprimant au nom du forum de la société civile, ont également fait des déclarations.

12. Les représentant(e)s de gouvernements ont réaffirmé leur engagement à mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, étant résolus à parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles. L'égalité des sexes, qui était cruciale pour atteindre les objectifs de développement, y compris ceux énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, supposait une forte coopération régionale et internationale. Bien que des progrès importants aient été accomplis, aucun pays n'était pleinement parvenu à l'égalité des sexes. Les inégalités persistantes entre les sexes, y compris celles qui étaient aggravées par des formes de discrimination multiples et croisées et par les effets des changements démographiques, des changements climatiques et de la transformation numérique et technologique, étaient préoccupantes. Il fallait lancer des initiatives stratégiques et développer la coopération pour faire face aux risques et tirer parti des opportunités offertes par la transition vers des économies vertes et numériques et vers le secteur des services à la personne. Plus précisément, des mesures audacieuses et porteuses de transformation, des partenariats et des ressources étaient nécessaires pour faire avancer les choses et tenir les engagements énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing.

1. Pauvreté, éducation et formation, et santé

13. Des représentant(e)s de gouvernements ont noté que, bien que des progrès notables aient été accomplis pour éliminer l'extrême pauvreté dans la région, l'autonomisation économique des femmes serait nécessaire pour progresser davantage en ce sens. Plusieurs initiatives avaient été lancées pour réduire la pauvreté chez les femmes et les filles, notamment en soutenant les femmes des ménages à faible revenu et des zones rurales, en mettant en œuvre des régimes de protection sociale non contributifs ciblés et en soutenant les microentreprises.

14. La parité des genres dans l'éducation, y compris au niveau secondaire, avait été atteinte dans de nombreux pays, mais il restait encore beaucoup à faire pour donner la priorité au développement du jeune enfant et mettre l'accent sur l'enseignement supérieur. Des efforts avaient été déployés pour promouvoir l'accès des filles à l'éducation, y compris dans les disciplines où elles étaient sous-représentées, ce qui passait par exemple par la mise en place de bourses, de programmes de repas scolaires, de programmes d'études tenant compte des questions de genre et de la fourniture de serviettes hygiéniques gratuites dans les écoles. Pour combler les écarts en matière de niveau d'instruction et de participation à la population active, des initiatives avaient été mises en œuvre pour promouvoir l'égalité des sexes dans la formation professionnelle, la formation continue, l'inclusion numérique et l'éducation numérique, ainsi que l'éducation aux compétences financières.

15. Les taux de mortalité maternelle avaient diminué et, dans l'ensemble, les indicateurs de santé maternelle s'étaient améliorés, mais un meilleur accès à la santé sexuelle et procréative et le respect des droits en matière de procréation étaient nécessaires. Il était important de parvenir à une couverture sanitaire universelle, ainsi que d'adopter des approches tenant compte des questions de genre pour prévenir et traiter les maladies chroniques et non transmissibles, améliorer les infrastructures de santé, étendre les services aux zones rurales et s'attaquer aux disparités en matière de santé parmi les minorités ethniques et les migrants.

16. Les représentant(e)s des organismes, institutions spécialisées et fonds des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales ont appelé à l'adoption de politiques fondées sur les droits humains et à un financement durable afin de fournir des services de santé sexuelle et procréative aux femmes et aux filles, en mettant l'accent sur les investissements dans les soins de santé primaires, les agents de santé communautaires et les soins de santé numériques. Il était urgent de s'attaquer à la lenteur de la réduction des taux de mortalité maternelle, aux lacunes dans l'accès aux services de planification familiale et aux questions relatives à l'autonomie corporelle. En outre, il était important de promouvoir le leadership des femmes dans l'élaboration des politiques de santé et de faire appel aux dirigeants masculins pour en faire des alliés afin de promouvoir des politiques équitables sur le plan du genre.

17. Les représentant(e)s de la société civile ont demandé que des mesures soient prises pour renforcer l'accès des femmes et des filles à l'éducation aux compétences numériques, en particulier dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, ainsi qu'à la santé sexuelle et procréative et aux droits connexes. Chacun avait le droit de bénéficier des progrès scientifiques et technologiques, et la transition numérique devait être fondée sur les droits humains et le développement à dimension humaine. Il était important de veiller à ce que les femmes et les filles, dans toute leur diversité, aient accès à la protection sociale et à la couverture sanitaire universelle, ce qui leur permettrait d'accéder en toute sécurité et rapidement à une gamme complète d'informations, de fournitures et de services de qualité en matière de santé sexuelle et procréative et de droits connexes, notamment en ce qui concerne l'accès à des moyens de contraception ; à des avortements sécurisés ; à des soins de santé maternelle, néonatale et infantile ; à la prise en charge des infections sexuellement transmissibles ; à des soins d'affirmation de genre et à la thérapie hormonale ; aux traitements antirétroviraux et à la prévention et au traitement des cancers de l'appareil reproducteur. Il était nécessaire d'investir davantage dans la santé sexuelle et procréative et dans l'éducation complète à la sexualité des jeunes scolarisés et non scolarisés afin de remettre en question les normes néfastes, notamment celles liées au genre, à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre et à l'expression du genre.

2. Émancipation économique et travail décent

18. Certain(e)s représentant(e)s gouvernementaux ont noté les progrès réalisés dans la promotion de l'émancipation économique des femmes, notamment en matière de réduction de l'écart salarial femmes-hommes, d'augmentation des taux d'activité, y compris dans les secteurs traditionnellement dominés par les hommes, et de réduction du nombre de ménages dirigés par une femme et vivant dans la pauvreté. Parmi les mesures prises pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes, on pouvait citer les suivantes : fournir des services d'emploi complets, entreprendre des réformes législatives, reconnaître le travail de soins non rémunéré, renforcer la résilience climatique, encourager la présence des femmes dans les services

publics et les petites entreprises et donner davantage confiance aux femmes pour les aider à défendre leurs droits. Compte tenu de la nécessité d'améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, des efforts ont été déployés pour généraliser les services de garde d'enfants ou les rendre plus abordables ; promouvoir des lieux de travail favorables à la famille et tenant compte des questions de genre, ainsi que des modalités de travail aménagées ; renforcer les protections juridiques pour les parents. En outre, des initiatives ont été mises en œuvre en faveur d'une protection sociale universelle, inclusive et tenant compte des questions de genre afin de promouvoir la participation économique des femmes, par exemple en prolongeant la durée du congé de maternité rémunéré, en augmentant les allocations de congé parental et en renforçant l'aide financière aux personnes ayant la charge d'enfants. Pour soutenir les femmes cheffes d'entreprise, des mesures ont été prises afin de réformer la législation ; renforcer l'accès au financement, aux marchés et aux possibilités de formation professionnelle ; réduire les coûts commerciaux et encourager la régularisation des entreprises dirigées par des femmes.

19. Certain(e)s représentant(e)s gouvernementaux ont fait remarquer que les femmes et les filles continuaient à assumer une part disproportionnée des soins et travaux domestiques non rémunérés, ce qui se traduisait souvent par leur surreprésentation dans les emplois informels et faiblement rémunérés, entravant encore davantage leur capacité à faire des choix et à exercer leur autonomie. Pour y remédier, les gouvernements avaient élaboré un « document d'orientation pour le secteur des services à la personne », amélioré l'infrastructure afin de réduire la charge des soins et travaux domestiques non rémunérés, mené des enquêtes sur les budgets-temps et élaboré des modèles d'économie des services à la personne tenant compte des questions de genre, conformément à la Déclaration de l'ASEAN sur le renforcement du secteur des services à la personne et la promotion de la résilience dans la perspective de la Communauté de l'ASEAN après-2025. Plusieurs représentant(e)s ont souligné qu'il fallait s'attaquer à la fracture numérique entre les genres et améliorer l'habileté numérique ; élargir les possibilités d'emploi pour les femmes handicapées et celles des communautés isolées et autochtones ; promouvoir l'accès des femmes aux sciences, aux technologies, à l'ingénierie et aux mathématiques et réduire l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes.

20. Les représentant(e)s des organismes, institutions spécialisées et fonds des Nations Unies ont également mis en avant l'importance de la participation des femmes aux marchés du travail. Un(e) représentant(e) a noté que leur participation à ce marché avait diminué dans certaines sous-régions au cours des trente dernières années et que la ségrégation des emplois tendait à exclure les femmes des secteurs à forte valeur ajoutée. Les systèmes agroalimentaires, par exemple, offraient des possibilités d'emploi vitales pour les femmes et étaient essentiels à leur autonomisation. Il fallait faire davantage pour garantir l'accès des femmes à un travail décent, aux services financiers, aux droits fonciers, aux technologies et à la protection sociale. La charge disproportionnée des soins et travaux domestiques non rémunérés supportée par les femmes était un facteur majeur de l'inégalité des sexes. Des voies de migration régulières et des mesures de protection des travailleuses migrantes étaient essentielles à leur sécurité et à leur bien-être. Il était nécessaire d'élaborer des politiques tenant mieux compte des questions de genre et de prendre des décisions plus inclusives, en s'appuyant sur la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe.

21. Les représentant(e)s de la société civile ont demandé que des mesures soient prises pour garantir l'accès des femmes aux ressources, notamment à la terre, et leur contrôle sur celles-ci, ainsi que l'accès à un travail décent, à des moyens de subsistance dignes et à une protection sociale universelle, y compris une couverture sanitaire universelle, afin de réduire les disparités entre les sexes dans le monde du travail et d'éliminer l'exploitation dans l'emploi. Le droit des agricultrices d'accéder aux ressources de subsistance, aux technologies appropriées et aux droits à prestations, ainsi que les droits des travailleurs informels, devaient être respectés.

3. Violence contre les femmes et les filles

22. De nombreux(ses) représentant(e)s ont réaffirmé l'engagement de leur gouvernement à protéger les femmes et les filles contre toutes les formes de violence fondée sur le genre, qui restait un grave problème. Plusieurs représentant(e)s ont noté avec inquiétude l'augmentation de la violence de genre facilitée par la technologie. Des réformes législatives avaient été entreprises et d'autres mesures avaient été prises, notamment pour criminaliser les atteintes sexuelles en ligne ; punir la possession, l'achat et la publicité de matériel mettant en scène des violences sexuelles sur enfants ou adolescents ; mettre en place un mécanisme interministériel pour renforcer la prévention et la répression des délits sexuels de type « deepfake » (hypertrucage) et créer un partenariat mondial visant à lutter contre la violence de genre facilitée par la technologie et à aider les femmes, les filles et les personnes d'orientations sexuelles et d'identités de genre diverses à obtenir un accès sûr et effectif aux technologies.

23. Pour lutter contre les différentes formes de violence fondée sur le genre, des cadres législatifs et politiques avaient été mis en place, notamment une législation visant à protéger les femmes et les filles de la violence conjugale, de la violence sexuelle, de la violence domestique et du harcèlement sexuel, et à protéger les survivantes. Des sanctions plus sévères et des définitions plus strictes avaient été introduites, par exemple afin d'élargir la définition du viol de manière à mieux protéger les survivantes ; renforcer les sanctions en cas de harcèlement sexuel d'enfants et pénaliser les violences domestiques et le harcèlement criminel.

24. Pour s'attaquer aux causes profondes de la violence fondée sur le genre, certains gouvernements avaient mis en œuvre ou prévoyaient de mettre en œuvre un plan d'action national de lutte contre la violence à l'égard de toutes les femmes et les filles, qui visait à promouvoir une culture du respect et de l'égalité dans tous les espaces publics et privés. Plusieurs mesures avaient été prises pour lutter contre la violence de genre, notamment par la mise en place de services de conseil et d'initiatives de changement de comportement ciblant les hommes.

25. Des mesures nationales visant à fournir des services essentiels aux survivantes de la violence avaient été mises en place ou renforcées. Voici quelques exemples de ces mesures : mise en place de numéros verts disponibles 24 heures sur 24 ; construction de foyers, d'espaces sûrs et de villages paisibles ; fourniture de services de soutien psychosocial ; élaboration d'instructions générales pour la prise en charge clinique du viol, de la violence sexuelle et de la violence fondée sur le genre ; mise en place de systèmes intégrés d'aide aux survivantes et publication d'une charte survivante-victime. L'existence de soins de proximité, de conseillers formés et d'une sensibilisation du public était importante. Certain(e)s représentant(e)s ont fait remarquer que l'augmentation du nombre de signalements de violences de genre témoignait d'un changement positif. Plusieurs représentant(e)s ont également fait état d'une diminution des taux de prévalence de ces violences.

26. Les représentant(e)s des organismes, institutions spécialisées et fonds des Nations Unies ont fait valoir qu'il fallait une volonté politique et un soutien financier soutenus pour lutter contre la forte prévalence de la violence de genre, y compris celle facilitée par la technologie. Les migrantes étaient particulièrement vulnérables à l'exploitation, à la traite et à la violence, dont les effets étaient exacerbés par les inégalités, les conflits, les catastrophes et les pandémies. La lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles nécessitait l'intégration systématique des principes d'égalité des genres, de droits humains et d'équité en santé dans les politiques et les programmes.

27. Les représentant(e)s de la société civile ont appelé à la mise en œuvre de lois qui répriment toutes les formes de violence sexuelle et fondée sur le genre. Pour y parvenir, il faudrait de meilleures capacités d'enquête, de signalement et de poursuite ; un meilleur accès à la justice, un soutien et une protection complets pour les victimes/survivantes et davantage d'investissements dans la prévention. Un soutien devrait être apporté aux organisations communautaires dirigées par des femmes, des filles et des personnes de genre variant, dans le but de mettre fin à la violence sexuelle et fondée sur le genre. En outre, des mécanismes nationaux et régionaux devraient être mis en place ou renforcés pour prévenir toutes les formes de violence, y compris la violence de genre facilitée par les technologies, à l'égard de toutes les défenseuses des droits humains et des militantes.

4. Les femmes aux postes de pouvoir et de décision, et les mécanismes institutionnels

28. De nombreux(ses) représentant(e)s de gouvernements ont noté que des progrès avaient été réalisés en ce qui concerne l'augmentation de la représentation des femmes dans les postes de direction au sein du gouvernement, du secteur public et des entreprises. Néanmoins, des défis subsistaient et des efforts supplémentaires s'imposaient si on voulait renforcer la participation des femmes à la vie politique par la formation, le mentorat, des programmes de leadership au niveau local, des réformes juridiques et des politiques instituant des quotas électoraux. Des informations ont été partagées sur les mesures et les outils permettant de lutter contre le harcèlement, y compris le harcèlement en ligne, des femmes exerçant une fonction publique. Plusieurs représentant(e)s ont fait remarquer qu'il y avait, dans leurs pays respectifs, une forte proportion de femmes dirigeantes dans le monde des affaires, ainsi que des cheffes d'entreprise accomplies. Des mesures positives avaient été prises pour accroître la parité des sexes dans les conseils d'administration des entreprises et encourager les entités privées et publiques à atteindre les objectifs nationaux liés aux questions de genre en matière d'emploi.

29. Les droits des femmes étaient inscrits dans les constitutions et les lois nationales, ainsi que dans les cadres législatifs et les politiques alignés sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. La mise en œuvre d'une gouvernance tenant compte des questions de genre à tous les niveaux était une priorité et il fallait faire davantage pour répondre aux besoins des femmes en situation de vulnérabilité, notamment les femmes déplacées à l'intérieur de leur pays, les femmes apatrides, les femmes vulnérables aux catastrophes et aux conflits armés, les femmes autochtones et les femmes confrontées à des formes de discrimination croisée et à des désavantages multiples. Certain(e)s représentant(e)s ont communiqué des informations sur des initiatives nationales relatives à l'adoption ou à la modification de lois dans les domaines suivants : dépénalisation des relations entre personnes de même

sexe, élargissement des politiques d'égalité des sexes à tous les genres et à toutes les orientations sexuelles et protection des droits des personnes transgenres.

30. Les mécanismes nationaux avaient un rôle à jouer dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, tout comme les plans d'action nationaux sur l'égalité des sexes et les plans nationaux de développement. On notera que la budgétisation tenant compte des questions de genre, en particulier, avait joué un rôle déterminant, en ce qu'elle avait permis de suivre l'affectation de l'aide publique au développement et des budgets nationaux annuels à des initiatives en matière d'égalité des sexes et de développement, mais aussi de contrôler le respect de la prise en compte du genre dans les décisions des ministères relatives aux budgets.

31. Les représentant(e)s de la société civile ont plaidé en faveur d'une représentation, d'une participation et d'un leadership égaux des filles, des femmes et des personnes de genre variant dans les processus décisionnels de tous les secteurs, grâce à des actions positives et à l'élimination de tous les obstacles à une participation effective. Une perspective intersectionnelle devrait être adoptée dans tous les domaines et à tous les niveaux de la prise de décision, sur la base de données intersectionnelles sur les femmes dans toute leur diversité. Une budgétisation tenant compte des questions de genre était nécessaire pour mettre en œuvre efficacement les politiques et programmes nationaux en matière de genre grâce à un mécanisme transparent et fiable qui donne la priorité aux droits des femmes et à l'égalité des sexes dans toutes les branches de l'administration.

5. Sociétés pacifiques et inclusives

32. Plusieurs représentant(e)s de gouvernements ont noté que des plans d'action nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité avaient été adoptés et mis en œuvre et que, par le biais de ces plans, les gouvernements reconnaissaient le rôle important des femmes dans la prévention et la résolution des conflits, dans la consolidation de la paix et dans la promotion de la réduction des risques de catastrophe et du relèvement après une catastrophe. Certain(e)s représentant(e)s ont fait état d'une augmentation de la proportion de femmes parmi les Casques bleus des Nations Unies. Un(e) représentant(e) a souligné qu'il fallait tenir compte des menaces liées aux changements climatiques et aux conflits armés et, à cet égard, a appelé à la mise en œuvre de la Déclaration de Pasay sur les femmes, la paix et la sécurité.

33. Les représentant(e)s de la société civile ont appelé à une démilitarisation immédiate et à la mise en place de processus de consolidation de la paix tenant compte de la problématique femmes-hommes et dirigés par les communautés. Les politiques relatives à la jeunesse et aux femmes, à la paix et à la sécurité devraient être adaptées au contexte et fondées sur les réalités et les besoins des communautés concernées. En outre, il importait de s'attaquer aux causes profondes des conflits pour promouvoir une paix porteuse de transformation. Il était urgent d'aligner les engagements pris dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et les Conventions de Genève du 12 août 1949, notamment en adhérant au droit international humanitaire, en prévenant la violence sexuelle et en assurant la participation effective des femmes à la prise de décision.

6. Genre et environnement

34. Des représentant(e)s de gouvernements ont indiqué que les changements climatiques avaient une forte incidence sur la sécurité et le bien-être des femmes et des filles, raison pour laquelle il fallait leur donner les

moyens de s'adapter et de contribuer aux économies verte et bleue. Les femmes et les filles des zones rurales, isolées et maritimes, ainsi que les femmes et les filles handicapées du Pacifique, étaient particulièrement vulnérables aux changements climatiques et aux catastrophes, car leurs moyens de subsistance dépendaient des ressources naturelles. Les politiques, plans d'action et programmes sur la réduction des risques de catastrophe et l'action climatique tenant compte des questions de genre comprenaient : a) l'intégration de la dimension de genre dans les plans élaborés dans le cadre du Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national et dans les stratégies de gestion des catastrophes ; b) la création d'un centre de soins en cas de catastrophe pour aider les personnes touchées par les catastrophes et les changements climatiques ; c) la mise en œuvre d'une politique nationale visant à lutter contre les effets des changements climatiques sur la santé et d) l'offre de possibilités de formation professionnelle pour soutenir la migration et l'intégration dans les pays voisins, le cas échéant.

35. Les représentant(e)s de la société civile ont fait valoir que les crises climatiques avaient des effets disproportionnés sur les femmes et les groupes marginalisés, notant que ces crises accentuaient les vulnérabilités liées à la violence de genre, aux inégalités en matière de santé et aux disparités socioéconomiques. Les représentant(e)s ont appelé à une participation véritable des femmes et des filles à la planification, au financement et à la mise en œuvre des mesures de riposte face aux changements climatiques à tous les niveaux, et demandé que ces mesures s'inspirent systématiquement des savoirs autochtones.

7. Autres questions transversales concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles

36. Certain(e)s représentant(e)s de gouvernements ont souligné le rôle des défenseurs et défenseuses des droits humains des femmes et leur contribution à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Des inquiétudes ont été exprimées quant au recul des droits des femmes et des filles au niveau mondial. Il était nécessaire de mettre en place une collaboration et des partenariats stratégiques et plus solides entre les gouvernements, les organisations internationales, la société civile, les organisations locales, les organisations de femmes et de jeunes, le secteur privé, les médias et le monde universitaire.

37. Plusieurs représentant(e)s de gouvernements ont noté que des normes sociales patriarcales et discriminatoires profondément enracinées continuaient à limiter les débouchés s'offrant aux femmes et aux filles. Il fallait impliquer les hommes et les garçons pour transformer les normes de genre, surmonter les attitudes sociales discriminatoires et lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles. De plus, certain(e)s représentant(e)s ont noté l'importance des valeurs familiales positives.

38. De nombreux(ses) représentant(e)s de gouvernements ont indiqué qu'il fallait améliorer les données et statistiques ventilées par sexe et par genre. Cela passait notamment par les efforts suivants : a) le suivi régulier et la publication régulière de données statistiques sur la condition des femmes ; b) la réalisation d'une évaluation nationale de l'égalité femmes-hommes afin de comprendre les raisons des écarts qui subsistent et d'identifier les interventions qui devraient être prioritaires ; c) l'adoption d'une législation rendant obligatoire l'évaluation de la condition des femmes et d) la collecte de données ventilées par handicap.

39. Les représentant(e)s de la société civile ont appelé à la création de plateformes démocratiques et transparentes pour nouer des relations avec les gouvernements et les organisations intergouvernementales, des mécanismes et des ressources étant également nécessaires pour tisser des réseaux. Ils (elles) ont également appelé à la solidarité au niveau sous-régional entre les diverses organisations de la société civile et insisté sur la nécessité de disposer d'un financement suffisant, flexible et à long terme pour soutenir les mouvements de défense des droits des femmes. Il était urgent de mettre en place des garanties juridiques pour faire face aux risques liés à la transformation numérique, notamment l'exclusion des droits à prestations, l'utilisation abusive des données personnelles, la violence facilitée par les technologies et les incidences sur l'environnement, les communautés marginalisées devant participer activement à l'évaluation de ces risques. Il fallait également mettre fin à la privatisation des services publics essentiels et augmenter d'urgence les dépenses publiques en matière de santé, de nutrition, d'éducation, de protection sociale universelle et de services de soins. Les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, y compris les entreprises, devaient être tenus pour responsables des actes contraires au droit international des droits de l'homme.

B. Débat thématique sur les réalisations, les difficultés, les lacunes et les questions émergentes s'agissant de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et les principales mesures à prendre pour la poursuite de leur exécution en Asie et dans le Pacifique (point 3 de l'ordre du jour)

40. Les participant(e)s à la Conférence ministérielle étaient saisi(e)s des notes du secrétariat ci-après : « Examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et priorités pour une intensification des mesures en Asie et dans le Pacifique » (ESCAP/MCBR/2024/2) ; « Résultats des examens nationaux sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing communiqués par les États membres » (ESCAP/MCBR/2024/3) et « Résultats des consultations tenues avec les parties prenantes sur l'examen après 30 ans de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing en Asie et dans le Pacifique » (ESCAP/MCBR/2024/4).

Promouvoir l'émancipation économique des femmes par l'emploi, le travail décent, la protection sociale et l'entrepreneuriat (point 3 a) de l'ordre du jour)

41. Les participant(e)s à la Conférence ministérielle ont pris part à une table ronde animée par le Directeur de la Division du développement social de la CESAP. Les intervenantes ci-après y ont participé : Mme Huang Shu, Directrice générale adjointe du Bureau du comité de travail national sur les enfants et les femmes du Conseil d'État chinois ; Mme Trinh Thi Huong, Directrice générale adjointe de l'Agence pour le développement des entreprises du Ministère vietnamien de la planification et de l'investissement ; Mme Anna Lee Fos-Tuvera, Directrice des activités relatives à l'égalité des sexes de la Confédération syndicale internationale – Asie-Pacifique.

42. Les intervenantes ont souligné que, pour améliorer l'autonomisation économique et la résilience des femmes, il était important de développer les emplois de qualité, le travail décent, la protection sociale tenant compte des questions de genre, les politiques de soins et les systèmes de soutien à l'entrepreneuriat favorables à l'égalité des sexes. Des investissements stratégiques ont été proposés pour permettre aux femmes d'acquérir des compétences, de travailler, de créer des entreprises et d'exercer des fonctions

de direction dans des secteurs liés aux sciences, aux technologies, à l'ingénierie et aux mathématiques, afin que la transition vers les économies verte et numérique tienne compte des questions de genre. Il était nécessaire de renforcer les partenariats et les collaborations entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile et de donner aux femmes les moyens de participer aux consultations, aux dialogues, à la prise de décision et au leadership dans le monde du travail. Dans ce contexte, le rôle crucial que les syndicats pouvaient jouer a été souligné, en particulier dans les domaines liés à la réduction des déficits de travail décent dans les secteurs formel et informel, au renforcement de l'économie des services à la personne, à la garantie de la dignité des travailleurs de ce secteur et à la facilitation de la participation des femmes aux plateformes de prise de décision pertinentes.

43. Les intervenantes ont insisté sur la nécessité d'élaborer des stratégies pour soutenir les femmes dans les zones rurales et celles qui occupent des emplois informels ou vulnérables. Les mesures adaptées pour permettre aux femmes de relever les défis d'un monde du travail en mutation et de tirer parti des nouvelles possibilités étaient notamment les suivantes : a) mettre en place un environnement juridique propice à la participation économique effective des femmes tout en éliminant toutes les formes de discrimination et de harcèlement fondés sur le genre sur le lieu de travail ; b) réduire la charge disproportionnée liée aux soins et travaux domestiques non rémunérés et c) soutenir les microentreprises et petites et moyennes entreprises appartenant à des femmes ou dirigées par des femmes en facilitant l'accès au financement, aux marchés et au renforcement des capacités.

44. Les représentantes et représentants des États membres ci-après ont fait des déclarations : Brunéi Darussalam, Cambodge, États-Unis, Fédération de Russie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Îles Marshall, Kazakhstan, Malaisie, Népal, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Samoa, Thaïlande, Timor-Leste et Tonga.

45. Un(e) représentant(e) des Îles Cook, un membre associé, a également fait une déclaration.

46. Un(e) représentant(e) de l'OIT a fait une déclaration.

47. Un(e) représentant(e) de l'Association sud-asiatique de coopération régionale, une organisation intergouvernementale, a également fait une déclaration.

48. Les représentant(e)s des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et d'autres organismes ci-après ont fait des déclarations : Soroptimist International et Tsao Foundation. Les représentant(e)s de Mission for Migrant Workers et de Women and Media Collective, s'exprimant au nom du forum de la société civile, ont également fait des déclarations.

49. Des représentant(e)s de gouvernements ont fait état de mesures visant à soutenir l'émancipation économique des femmes. Dans le domaine de l'emploi et du travail décent, des mesures avaient été prises afin d'assurer l'égalité d'accès aux possibilités économiques et de protéger les droits des femmes sur le lieu de travail. Ces mesures comprenaient une variété de dispositions législatives visant à garantir l'égalité de rémunération, à éliminer les discriminations fondées sur le genre dans le recrutement, à développer les congés de maternité et de paternité et à offrir des modalités de travail aménagées et des mesures d'appui, comme l'accès aux centres et aux programmes d'éducation préscolaire. Dans le domaine de la protection sociale, les mesures adoptées comprenaient la mise en place ou le renforcement des

mécanismes d'appui à l'autonomisation économique des femmes, notamment : a) une allocation pour les aidants et l'assurance maladie ; b) les allocations familiales et de maternité ; c) les pensions de retraite et les régimes spéciaux ciblant les femmes en situation de vulnérabilité, y compris les victimes et les rescapées de violence de genre. La fracture numérique entre les genres devait être réduite en vue d'assurer l'accès aux technologies de l'information et de la communication et de tirer parti des outils numériques afin d'améliorer l'efficacité des prestations de protection sociale. Des mesures avaient été adoptées pour soutenir les cheffes d'entreprises et leur compétitivité, en particulier les entrepreneuses travaillant dans le secteur informel. Ces mesures englobaient l'adoption de politiques et de programmes multidimensionnels visant à offrir des formations professionnelles, financières et numériques, à améliorer le développement des entreprises et les services d'appui et à renforcer l'accès au crédit, au microfinancement et à l'assurance, ainsi que l'accès aux marchés régionaux et numériques. Plusieurs représentant(e)s ont également mis l'accent sur l'engagement de leurs gouvernements en faveur des mesures qui encourageaient la création d'emplois verts et aidaient les femmes à jouer un rôle actif dans l'action climatique et les économies vertes et bleues en Asie et dans le Pacifique.

50. Plusieurs représentant(e)s de gouvernements ont exprimé leur préoccupation quant à la forte dépendance à l'égard du travail informel, à l'application limitée des mesures législatives existantes de défense des droits des femmes sur le lieu de travail et à la charge disproportionnée du travail domestique non rémunéré qui pèse sur les femmes, ce qui gênait leur accès au travail décent et la progression de leurs carrières. Les bouleversements causés par les chocs comme la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les catastrophes dues aux changements climatiques étaient des préoccupations majeures ayant des effets négatifs sur l'émancipation économique des femmes, tout comme l'insuffisance et la nature court-termiste du financement, l'absence de planification et de budgétisation tenant compte des questions de genre et la faiblesse des cadres institutionnels.

51. Plusieurs représentant(e)s de gouvernements ont appelé à accélérer les progrès de l'autonomisation économique des femmes grâce au renforcement de la collaboration multipartite internationale et des partenariats aux niveaux local, régional et mondial avec le secteur privé et la société civile. Dans ce contexte, les efforts nationaux et régionaux d'amélioration de l'accès des femmes aux régimes de protection sociale tout au long du cycle de vie devaient être intensifiés en vue d'améliorer la résilience et d'alléger la charge disproportionnée du travail domestique non rémunéré qui pèse sur les femmes. De plus, il était nécessaire d'aider davantage les femmes entrepreneuses en exploitant les technologies numériques pour améliorer leur accès aux marchés en dehors des frontières nationales et créer des emplois pour les femmes dans des secteurs plus divers et durables et dans l'économie verte.

52. Les représentant(e)s d'organismes, d'institutions spécialisées et de fonds des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales ont mis l'accent sur les nombreux obstacles transversaux auxquels les femmes faisaient face et qui avaient des incidences négatives sur leur pleine participation économique et leur accès au travail décent. Les syndicats avaient joué un rôle de premier plan en participant pleinement à la fois au dialogue social tripartite et à l'élaboration des politiques visant à réduire le manque de travail décent en Asie et dans le Pacifique. Il était nécessaire d'adopter une approche fondée sur les droits humains du travail domestique, ce qui permettrait de stimuler le taux d'activité des femmes, de redistribuer le travail de soins non rémunéré, d'améliorer la productivité et d'assurer de meilleures conditions de travail pour les auxiliaires de vie, sur la base des normes internationales relatives au travail.

53. Les représentant(e)s de la société civile ont souligné les injustices économiques systémiques et le cumul des désavantages qui touchaient les femmes tout au long de leur vie, notamment : a) l'obligation d'abandonner l'école à cause du mariage d'enfants ; b) la participation inégalitaire à l'économie ; c) la charge disproportionnée du travail domestique ; d) l'accès limité à la protection sociale, entraînant une hausse de l'insécurité économique et de la pauvreté, y compris au grand âge. Les problèmes structurels, comme les modèles économiques non durables, le vieillissement de la population, la hausse des inégalités économiques, les crises de la dette et l'accroissement du travail précaire et informel, ainsi que de la violence de genre, ont été présentés comme des obstacles majeurs à l'autonomisation économique des femmes et des filles.

54. Les représentant(e)s de la société civile ont mis en relief la nécessité de lutter contre les injustices économiques systémiques qui touchaient de manière disproportionnée les femmes et les filles, en particulier celles appartenant à des groupes marginalisés et défavorisés, comme les migrantes et les travailleuses du secteur informel, les personnes ayant des orientations sexuelles ou des identités de genre différentes et les personnes handicapées, en assurant des salaires dignes, en offrant des possibilités d'emploi équitables, en protégeant mieux les travailleuses et en redistribuant le travail domestique. Soulignant l'importance d'une approche fondée sur le cycle de vie, les représentant(e)s ont préconisé d'intégrer l'égalité des genres dans toutes les mesures de politique générale, d'améliorer la collecte des données pour permettre l'élaboration de politiques et des évaluations fondées sur des données d'observation et de mettre en place des cadres de protection sociale inclusifs afin de défendre les droits des femmes et de promouvoir l'émancipation économique.

Renforcer la participation et le leadership des femmes en Asie et dans le Pacifique (point 3 b) de l'ordre du jour)

55. Les participant(e)s à la Conférence ministérielle ont pris part à une table ronde animée par Mme Cindy Sirinya Bishop, Ambassadrice de bonne volonté pour l'Asie et le Pacifique de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Les intervenantes ci-après y ont participé : Mme Siti Rozaimeriyanty Dato Haji Abdul Rahman, Secrétaire générale de l'Assemblée interparlementaire de l'ASEAN et promotrice de l'Assembly's Plan of Action on Women's Political Participation ; Mme Elvina Sousa Carvalho, Secrétaire d'État à l'égalité du Timor-Leste ; Mme Ipul Powaseu, gestionnaire principale de l'inclusion du handicap de PNG Women Lead Programme et coordinatrice régionale pour le Pacifique d'Indigenous People with Disability Global Network ; Mme Amina Sugimoto, Présidente-Directrice générale et fondatrice de Fermata Inc.

56. Les intervenantes ont présenté les progrès récemment accomplis dans le domaine de l'accroissement de la participation et du leadership des femmes dans le monde politique et le secteur privé, qui étaient le résultat de la volonté politique, de mesures spécifiques et de plans d'action, de l'éducation et de la détermination individuelle. Nonobstant, les normes sociales profondément ancrées, les obstacles structurels tenaces et l'accès limité aux réseaux entravaient la participation et le leadership des femmes dans tous les secteurs. Les intervenantes ont mis l'accent sur les difficultés spécifiques qui touchaient les femmes handicapées, les jeunes femmes, les femmes autochtones et les femmes et les filles faisant face à d'autres formes intersectionnelles de discrimination.

57. Les intervenantes ont souligné que le leadership et la prise de décision inclusifs étaient indispensables à des démocraties robustes et durables et au développement inclusif. Une approche collective et multipartite a été présentée comme un moyen d'assurer que les femmes, dans toute leur diversité, soient habilitées à participer à la prise de décision et à prendre des initiatives à tous les niveaux, tant dans le secteur public que privé. Si une forte volonté politique était une condition préalable cruciale, plusieurs stratégies clefs ont été présentées. Ces stratégies consistaient à renforcer les mesures d'action positive comme la mise en place de quotas de représentation des femmes ; à donner accès à des réseaux de soutien par les pairs et à des programmes de mentorat en matière de leadership, notamment pour la prochaine génération de dirigeantes ; à améliorer la budgétisation tenant compte des questions de genre ; à accroître l'allocation ciblée et durable des ressources à l'appui des réseaux de promotion des droits des femmes, notamment ceux dirigés par des femmes handicapées et des femmes d'origines diverses ; à répondre aux inquiétudes relatives à la sûreté et la sécurité des femmes en politique, ainsi que des électrices, y compris dans les espaces numériques. D'autres stratégies clefs consistaient à mettre au point et à appliquer des plans d'action spécifiques aux niveaux régional et sous-régional ; à harmoniser la mise en œuvre de l'égalité des genres, de l'inclusion du handicap et des programmes relatifs à l'équité et à l'égalité ; à améliorer les données intersectionnelles pour permettre d'élaborer les politiques de manière inclusive ; à garantir le leadership des femmes dans l'innovation et l'investissement technologiques afin de tirer parti du potentiel de transformation des technologies numériques et nouvelles aux fins de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles.

58. Les représentantes et représentants des États membres ci-après ont fait des déclarations : États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Japon, Nauru, Ouzbékistan, Pakistan, République démocratique populaire lao et Vanuatu.

59. Un(e) représentant(e) du Programme des Nations Unies pour le développement a également fait une déclaration.

60. Les représentant(e)s d'organisations de la société civile afghanes, de Boundless: Voices Culture People, de Center for Inclusive Policy, de CEDAW Action Myanmar, de Forum for Dignity Initiatives, de Girls Run the World, de Palau Research Institute et de Samoa Victim Support Group, s'exprimant au nom du forum de la société civile, ont également fait des déclarations. Un(e) représentant(e) de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a également fait une déclaration.

61. Des représentant(e)s de gouvernements ont fait état des progrès réalisés dans l'amélioration de la participation des femmes à la vie politique et de leur leadership, en particulier au parlement, dans les administrations nationales et locales, dans le système judiciaire et dans l'armée. Ces progrès ont été attribués aux stratégies nationales relatives à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des mesures prises en vue : a) de renforcer les lois qui régissent et font augmenter les quotas de représentation des femmes ; b) de mener des programmes de renforcement des capacités et d'appui au leadership à destination des femmes dans le secteur public et le secteur privé, y compris des jeunes générations de dirigeantes ; c) d'améliorer l'accès des femmes à l'enseignement supérieur ; d) de lutter contre la violence de genre ; e) de mettre en place un système d'enseignement public encourageant le leadership des femmes.

62. Des représentant(e)s de gouvernements ont indiqué que l'accélération de la participation et du leadership des femmes dans tous les secteurs dépendait d'un environnement propice améliorant l'efficience de la gouvernance et contribuant à l'instauration de sociétés inclusives, résilientes et pacifiques. Pour mettre en place un environnement propice de ce type, il convenait : a) de faire en sorte que les politiques dans tous les secteurs tiennent compte des questions de genre ; b) d'améliorer l'accès des femmes et des filles à la protection sociale et aux services de santé ; c) de faire progresser l'émancipation économique des femmes ; d) de renforcer la législation visant à mettre un terme à la violence de genre ; e) de combler la fracture numérique entre les genres ; f) de briser les normes patriarcales et de lutter contre l'extrémisme ; g) de renforcer la budgétisation tenant compte des questions de genre afin de soutenir une mise en œuvre efficace des politiques et les mesures en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles. Il a été souligné qu'il fallait adapter les mesures visant à garantir l'égalité des chances et autonomiser les femmes et les filles issues de communautés marginalisées. Il importait d'accroître la participation et le leadership des femmes dans l'action climatique et la réduction des risques de catastrophe, la transformation numérique et la paix et la sécurité. Des partenariats et la collaboration étaient également nécessaires aux niveaux mondial, régional et sous-régional afin d'appliquer les stratégies pertinentes.

63. Un(e) représentant(e) d'une entité des Nations Unies a souligné que la sous-représentation des femmes était un problème, en particulier dans les États fragiles, et dénoncé les normes sociales arbitraires hostiles aux femmes et aux filles qui persistaient dans les sphères culturelles, sociales, économiques et politiques. Des initiatives prometteuses visant à habiliter les femmes et les filles à prendre l'initiative dans la recherche de solutions résilientes face aux changements climatiques et à promouvoir l'égalité des genres dans les systèmes de gouvernance ont été présentées.

64. Les représentant(e)s de la société civile ont mis l'accent sur le besoin urgent d'encourager le leadership et la prise de décision inclusifs, en prenant en compte les problèmes intersectionnels reposant sur la classe, la caste, l'ethnicité, le handicap, le statut autochtone, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression du genre, les caractéristiques sexuelles et d'autres éléments. L'accent a été mis sur les inégalités systémiques, notamment l'accès limité à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi et à la justice, ainsi que l'accroissement des risques de pauvreté et de violence de genre. Les normes culturelles et sociales néfastes et les lois et pratiques discriminatoires étaient des facteurs contribuant à exclure les femmes et les filles dans toute leur diversité de la prise de décision et du leadership dans tous les secteurs, y compris les secteurs liés aux changements climatiques et à la transformation technologique. Les États devaient agir pour : a) éliminer les restrictions juridiques pesant sur les organisations et les mouvements de femmes et de filles dans toute leur diversité et sur les activités des défenseuses des droits humains ; b) accroître l'influence politique des institutions nationales d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes, ainsi que l'allocation budgétaire qui leur est consacrée ; c) imposer l'accessibilité universelle physique, numérique et informationnelle et les aménagements raisonnables ; d) soutenir l'autodétermination des femmes et des filles dans toute leur diversité en ce qui concerne le droit de disposer de leurs corps et leur intégrité, ainsi que leur participation politique, économique, sociale et culturelle ; e) mettre en place des quotas de représentation politique et de leadership pour les femmes d'origines diverses ; f) allouer un budget direct, souple et pluriannuel au renforcement des capacités de direction collective des femmes et des filles dans toute leur diversité ; g) transformer les normes sociales néfastes, les stéréotypes de genre et la stigmatisation par une approche multidimensionnelle

impliquant les institutions d'enseignement, les médias, la jeunesse, les dirigeants religieux et les acteurs communautaires et locaux ; h) aligner les cadres nationaux sur la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et la Convention relative aux droits des personnes handicapées, ainsi que sur les cadres régionaux, notamment la Déclaration de Jakarta sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032), l'ASEAN Enabling Master Plan 2025: Mainstreaming the Rights of Persons with Disabilities et la Déclaration revitalisée des dirigeants du Pacifique sur l'égalité des sexes. Il était également nécessaire d'adopter des politiques et des cadres inclusifs et tenant compte des questions de genre et de réorganiser les systèmes de gouvernance locale et les institutions internationales en se fondant sur les droits humains, l'égalité des genres, la justice, la paix durable et le principe de responsabilité. L'importance de la prise en compte des questions de genre lors des interventions humanitaires, accompagnée de l'accroissement de la participation et du leadership des femmes dans les actions humanitaires à tous les niveaux, a également été soulignée.

Adopter des stratégies durables de lutte et de prévention contre la violence à l'égard des femmes et des filles dans une ère d'incertitude (point 3 c) de l'ordre du jour)

65. Les participant(e)s à la Conférence ministérielle ont pris part à une table ronde animée par Mme Bandana Rana, membre du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Les intervenant(e)s ci-après y ont participé : Mme Nhean Sochetra, Directrice générale du développement social du Ministère cambodgien des affaires féminines et représentante de la Commission de l'ASEAN pour la protection et la promotion des droits des femmes et des enfants ; Mme Stephanie Copus Campbell, Ambassadrice de l'égalité des genres de l'Australie du Ministère des affaires étrangères et du commerce ; Mme Pritha Chatterjee, Responsable du positionnement global de Breakthrough ; le Directeur régional du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique du FNUAP.

66. Les intervenant(e)s ont mis l'accent sur les effets économiques profonds de la violence contre les femmes et les filles et le rôle de la violence de genre comme facteur prédictif des conflits. Des expériences et des enseignements à retenir ont été présentés au sujet de la planification et de la mise en œuvre des mesures au niveau national afin de prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles et d'y répondre. L'accent a été mis sur l'importance des mesures de prévention et de réponse inclusives fondées sur les faits et de la coordination et de la collaboration multisectorielles, ainsi que du renforcement des mécanismes de reddition de comptes aux échelons national et infranational intégrant la santé, l'éducation, l'application de la loi et les services d'appui centrés sur les rescapées. Des mesures visant à tenir compte des conditions et des besoins des femmes et des filles touchées par les vulnérabilités intersectionnelles, comme les femmes handicapées et les personnes ayant une orientation sexuelle et une identité de genre différentes, ont également été présentées. Il était nécessaire de changer les normes de genre néfastes et la masculinité toxique grâce à des systèmes d'éducation qui transformaient les aspects relatifs au genre et à la mobilisation des garçons et des hommes, dès l'enfance, ainsi que d'augmenter les investissements dans le secteur public et le secteur privé. Une approche exhaustive de la réponse à la menace croissante de la violence facilitée par les technologies et ses effets disproportionnés sur les femmes et les filles devait être adoptée, en mettant l'accent sur la nécessité d'améliorer l'aptitude des femmes et des filles à se servir des outils numériques, d'établir des mécanismes de réparation sur la base des informations données par les survivantes et de garantir l'accès aux services d'appui centrés sur les rescapées.

67. Les intervenant(e)s se sont penché(e)s sur les enseignements tirés des efforts visant à prévenir les violences contre les femmes et les filles et y répondre pendant la pandémie de COVID-19 en vue de documenter la mise au point de systèmes résilients et intégrés qui permettraient d'assurer la continuité des services et des réponses essentiels centrés sur les rescapées pendant les crises futures, tout en intégrant les stratégies de réponse et de prévention dans le lien entre l'action humanitaire et le développement. La société civile, y compris les organisations locales de femmes et leurs dirigeantes, avait joué un rôle essentiel dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de prévention et de réponse adaptées au contexte. La base factuelle de la violence contre les femmes et les filles, fondée sur des données ventilées, devait être renforcée afin de permettre d'adopter des mesures efficaces de prévention et de réponse. Les partenariats entre les gouvernements, les organisations de la société civile et les organismes internationaux, dont l'Organisation des Nations Unies, devaient également être consolidés, sur la base des mécanismes internationaux établis.

Accélérer la réalisation de l'égalité femmes-hommes par des mesures propres à transformer les aspects relatifs au genre qui repoussent les inégalités et facilitent les grandes transitions (point 3 d) de l'ordre du jour)

68. Les participant(e)s à la Conférence ministérielle ont pris part à une table ronde animée par la Directrice régionale du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique d'ONU-Femmes. Les intervenant(e)s ci-après y ont participé : Mme Sharmeen S. Murshid, Conseillère (Ministre) du Ministère de la femme et de l'enfance et du Ministère de la protection sociale du Bangladesh ; Mme Ermelita V. Valdeavilla, Présidente de la Commission philippine des femmes ; M. Dio Tobing, Chef de la politique numérique de World Benchmarking Alliance ; Mme Olga Djanaeva, Directrice de Public Association Women's Organization « Alga » ; M. John Samuel, Directeur régional d'Oxfam en Asie.

69. Les intervenant(e)s ont abordé les conséquences profondes et interconnectées des changements climatiques, de la transformation technologique et des évolutions démographiques sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes en Asie et dans le Pacifique. Ces tendances de fond offraient des possibilités et posaient des défis, les inégalités systémiques étant souvent pires pour les groupes marginalisés, en particulier les femmes vivant dans les zones rurales. Les changements climatiques avaient eu un effet disproportionné sur les femmes et les filles, en particulier en raison de l'augmentation de la charge du travail domestique et de la déstabilisation des systèmes socioéconomiques dans les endroits touchés par des catastrophes. Relever ces défis demanderait un financement de l'action climatique tenant compte des questions de genre, des mécanismes de compensation des pertes et des dommages et une hausse du soutien aux modes de vie durables. La fracture numérique entre les genres était également un obstacle de taille. La gouvernance proactive, la responsabilité des entreprises et l'investissement dans les infrastructures numériques et le renforcement des compétences étaient nécessaires pour assurer l'inclusion numérique universelle. Il fallait également reconnaître et redistribuer les soins et travaux domestiques non rémunérés pour atteindre l'égalité des genres et mettre en place un financement tenant compte des questions de genre et des cadres institutionnels pour renforcer l'économie des services à la personne. Les stratégies proposées pour renforcer l'autonomisation des femmes et des filles comprenaient la promotion de la participation des femmes à la prise de décision et au leadership en tant qu'actrices de la transformation, la promotion de partenariats intersectoriels et l'exploitation d'outils numériques novateurs et de méthodes fondées sur les

données pour combler les lacunes systémiques. La poursuite de l'institutionnalisation de la budgétisation et de la prise de décision tenant compte des questions de genre dans les politiques nationales et la promotion de la collaboration ont également été mises en avant dans le contexte de l'évolution des défis sociaux et économiques et des transitions.

Déclarations faites au titre des points 3 c) et d) après les tables rondes

70. Les représentantes et représentants des États membres ci-après ont fait des déclarations : Australie, Bhoutan, Cambodge, États-Unis, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Îles Salomon, Japon, Kazakhstan, Kiribati, Malaisie, Mongolie, Ouzbékistan, Philippines, Royaume-Uni, Singapour, Sri Lanka et Turkménistan.

71. Les représentantes et représentants des organismes, institutions spécialisées et fonds des Nations Unies ci-après ont également fait des déclarations : FAO, FNUAP et OIM.

72. Un(e) représentant(e) de la Banque asiatique de développement, une organisation intergouvernementale, a également fait une déclaration.

73. Les représentant(e)s de Highlands Women Human Rights Defenders Movement, de Hiking with Knowledge Mongolia, de Korea Women's Associations United, de Musawah Global Vision Berhad, de Niue Women Alliance for Climate Justice et de Samsara, s'exprimant au nom du forum de la société civile, ont également fait des déclarations.

74. Des représentant(e)s de gouvernements ont fait état des progrès accomplis dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, ainsi que des mesures prises dans ce domaine. Plusieurs pays avaient renforcé leurs lois, politiques et mécanismes institutionnels, notamment : en élaborant des plans d'action nationaux exhaustifs et des stratégies de lutte contre la violence de genre ; en criminalisant la violence domestique ; en renforçant l'obligation des coupables de répondre de leurs actes ; en adoptant des lois sur les congés rémunérés pour raisons familiales et pour cause de violence familiale ; en mettant en place des cadres juridiques pour remédier au harcèlement sexuel sur le lieu de travail ; en s'appuyant sur les tribunaux et les décisions judiciaires spécifiques pour rendre justice aux rescapées ; en améliorant l'application de la loi. Pour renforcer les services d'appui aux personnes survivantes, plusieurs pays avaient mis en place des centres d'appel et des plateformes numériques pour aider les survivantes à signaler les faits, formé les premiers secours dans les services d'application de la loi et de santé et les services juridiques et sociaux, renforcé les mécanismes d'orientation et amélioré la représentation des femmes dans les forces de l'ordre. Des efforts avaient également été déployés pour améliorer la collecte des données quantitatives et qualitatives afin de guider la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques et des programmes concernés.

75. Malgré les progrès accomplis, certain(e)s représentant(e)s de gouvernements ont fait part de leurs préoccupations quant au nombre élevé de cas de violence à l'égard des femmes et des filles et pris acte des dangers et de la vulnérabilité auxquels sont de plus en plus exposées les femmes et les filles face aux violences dans les situations d'urgence, comme la pandémie de COVID-19 et les catastrophes, en particulier les femmes et les filles handicapées, les femmes et les filles autochtones, celles vivant dans des zones rurales, isolées et côtières et les femmes âgées. Une approche inclusive et intersectionnelle de la prévention de la violence et de la lutte contre celle-ci devait être adoptée. Les défis à relever étaient notamment l'inefficacité de

l'application de la loi, le sous-signalement des violences en raison de la stigmatisation et de la peur, le manque de données et d'éléments concrets et le manque de ressources permettant d'appliquer les mesures de protection et de réponse, particulièrement dans les zones rurales et reculées et dans le contexte des changements climatiques et de l'augmentation des risques de catastrophe. Face à la violence facilitée par les technologies et son impact disproportionné sur les femmes et les filles, des cadres législatifs et des mesures plus fortes étaient nécessaires pour lutter contre les contenus et les comportements nocifs en ligne et pour permettre de surveiller les violences contre les femmes et les filles grâce aux outils numériques.

76. Pour répondre à ces problèmes persistants, les représentant(e)s de gouvernements ont noté l'importance qu'il y avait d'aligner les cadres nationaux sur les instruments internationaux pertinents, comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. Il était également nécessaire d'investir davantage dans la prévention, grâce à des politiques et des programmes visant à transformer les normes et les comportements culturels et sociaux qui sous-tendent la violence contre les femmes et les filles, avec la participation active des hommes et des garçons. Une approche exhaustive et multisectorielle et l'allocation adéquate et durable de ressources financières étaient essentielles pour soutenir des mesures efficaces de prévention et de réponse centrée sur les rescapées. Les enfants et les jeunes devaient être protégés afin de rompre le cycle de la violence et la vulnérabilité et les besoins spécifiques des femmes handicapées devaient être pris en compte. Des solutions locales de renforcement de la résilience contre la violence étaient également nécessaires. Les survivantes ayant une expérience vécue devaient participer à la conception et à la réalisation des interventions et les organisations de la société civile, en particulier les organisations de défense des droits des femmes, devaient être soutenues.

77. Plusieurs représentant(e)s de gouvernements ont souligné que pour transformer les inégalités systémiques qui perpétuaient la violence, il fallait renforcer la budgétisation tenant compte des questions de genre ; promouvoir des politiques et des stratégies de développement tenant compte des questions de genre ; autonomiser les femmes sur le plan économique par la fourniture de services de protection sociale et d'une aide à l'emploi ; améliorer la participation et le leadership des femmes dans tous les contextes, y compris les sujets climatiques et économiques et combler la fracture numérique entre les genres. La collaboration régionale et internationale et l'augmentation des investissements financiers à cette fin étaient cruciales.

78. Plusieurs représentant(e)s de gouvernements ont souligné le potentiel de transformation de la transition numérique tenant compte des questions de genre. À ce sujet, des mesures visant à améliorer l'accès des femmes à la technologie, à l'apprentissage des outils numériques et aux compétences connexes ont été présentées, en particulier à destination des femmes vivant dans les zones rurales et mal desservies. Des mesures visant à construire des infrastructures numériques tenant compte des questions de genre afin de veiller à l'inclusivité des avancées technologiques et d'encourager la participation des femmes à l'économie numérique, tout en assurant la sécurité numérique, ont également été présentées. Plusieurs représentant(e)s ont mis l'accent sur l'intersectionnalité des questions de genre avec les changements climatiques et les évolutions démographiques. Les femmes avaient un rôle à jouer dans le renforcement de la résilience, la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques. Le financement de l'action climatique et des politiques connexes tenant compte des questions de genre

étaient nécessaires, tout comme l'accroissement de la participation des femmes dans la prise de décision et de leur leadership. L'économie des services à la personne était un axe de transformation permettant de faire avancer l'égalité des genres et la résilience. De nombreux(ses) représentant(e)s ont présenté en détail des politiques visant à améliorer l'accès à des services de soin abordables et à mettre en place des marchés du travail inclusifs qui assuraient l'égalité des chances aux femmes, ainsi qu'à améliorer les politiques sur le lieu de travail permettant aux femmes de trouver un équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

79. Plusieurs représentant(e)s de gouvernements ont appelé à améliorer la collaboration régionale et internationale pour trouver des réponses aux défis transfrontières, notamment les migrations dues aux changements climatiques et la violence facilitée par les technologies, et aux questions d'intérêt commun, comme l'économie des services à la personne. L'amélioration des données sur le genre et l'élaboration de politiques fondée sur les données étaient essentielles à la conception de mesures et de solutions axées sur les faits. Il importait également de renforcer les partenariats avec la société civile, le secteur privé et les organisations internationales pour lutter contre les inégalités profondes et encourager des transitions inclusives.

80. Pour accélérer les progrès de la lutte contre la violence de genre, plusieurs représentant(e)s d'organismes, d'institutions spécialisées et de fonds des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales ont fait ressortir la nécessité d'approfondir la collaboration et les partenariats afin de lutter contre la violence fondée sur le genre, en phase avec les tendances de fond. Dans le contexte des migrations et des déplacements de personnes, y compris ceux causés par les changements climatiques, les cadres tenant compte des questions de genre étaient importants pour : a) surveiller l'exploitation, la traite et les autres formes de violence à l'égard des femmes et des filles à l'aide de l'amélioration des données ventilées par sexe et tenant compte des questions de genre ; b) promouvoir le recrutement éthique des travailleurs et travailleuses migrants et les voies de migration sûres ; c) mettre en place des mécanismes solides de défense des droits humains des travailleuses migrantes et de protection des survivantes. D'autres domaines spécifiques de renforcement de la collaboration ont été cités, notamment : les politiques tenant compte des questions de genre intégrant des mesures de prévention de la violence contre les femmes et les filles, y compris lors des urgences climatiques, et la collaboration entre les gouvernements et les entreprises du numérique pour lutter contre la violence numérique et la violence facilitée par les technologies, protéger les droits numériques, créer des espaces numériques sûrs pour les femmes et les filles dans toute leur diversité et intégrer des mécanismes de protection dans la conception des outils numériques et technologiques. Il était également nécessaire d'accroître le financement à l'appui des efforts régionaux et mondiaux.

81. Les représentant(e)s d'organismes, d'institutions spécialisées et de fonds des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales ont également souligné le rôle critique de la coopération multipartite internationale dans la promotion de l'égalité des genres dans le contexte des tendances de fond. Les principaux domaines de transformation étaient les suivants : a) la transformation des secteurs alimentaires et agricoles, centrée sur l'accès des femmes aux ressources et aux rôles décisionnels, afin de mieux combattre la pauvreté et la faim tout en encourageant le développement rural durable et résilient et les chaînes de valeur commerciales ; b) l'amélioration de l'accès des femmes aux emplois de qualité dans les secteurs à forte croissance, comme les énergies renouvelables, où les femmes restent sous-représentées ;

c) l'adoption d'une approche fondée sur le cycle de vie pour améliorer la résilience, le bien-être et la participation économique des femmes et des filles, en particulier des femmes âgées, dans le contexte du vieillissement de la population ; d) la stimulation des investissements financiers dans l'adaptation aux changements climatiques et l'économie des services à la personne dans la région.

82. Les représentant(e)s de la société civile ont appelé les gouvernements à abroger les lois et les politiques discriminatoires qui entravaient la santé sexuelle et procréative et les droits connexes, le droit de disposer de son corps, la capacité juridique, la prise de décision et les droits civiques. L'accent a été mis sur la nature multiforme de la violence contre les femmes et les filles due aux inégalités de genre intensifiées par la crise climatique, la crise des soins, la transition numérique et la baisse de la volonté politique en matière de protection des droits humains. L'investissement public devait être augmenté pour : a) renforcer la protection sociale et sanitaire des femmes et des filles ; b) améliorer l'accès aux services complets de soins de santé sexuelle et procréative ; c) assurer une éducation complète à la sexualité ; d) lutter contre les vulnérabilités croissantes face à la violence de genre dans le contexte des changements climatiques et des migrations, en donnant la priorité aux femmes et aux filles appartenant à des groupes marginalisés, par exemple les travailleuses du sexe et les femmes et les filles autochtones ; e) intégrer la justice climatique et les mesures de prévention de la violence et de réponse à celle-ci. Les représentant(e)s ont exhorté les gouvernements à lutter contre la violence de genre, tant en ligne que hors ligne, en prenant des mesures concrètes axées sur les services de protection et d'appui centrés sur les rescapées et le renforcement de la responsabilité des gouvernements et des entreprises du numérique afin de protéger les droits numériques et la confidentialité des données et de répondre à la violence sexiste en ligne et facilitée par la technologie.

83. Les représentant(e)s de la société civile ont également appelé à soutenir les initiatives menées par des femmes en matière d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe, en particulier dans les zones rurales et les petits États insulaires en développement. L'intégration des perspectives de genre dans les politiques climatiques nationales et l'inclusion véritable des femmes dans les processus de prise de décision étaient cruciales. L'allocation ciblée des ressources et le renforcement des compétences étaient des moyens clefs permettant aux femmes de prendre des initiatives en faveur de la durabilité environnementale et de la résilience climatique.

C. Questions diverses (point 4 de l'ordre du jour)

84. Aucune déclaration n'a été faite au titre de ce point de l'ordre du jour.

D. Adoption du rapport sur les travaux de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'examen de Beijing+30 (point 5 de l'ordre du jour)

85. Le rapport sur les travaux de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'examen de Beijing+30 a été adopté le 21 novembre 2024.

86. Avant l'adoption du rapport, un(e) représentant(e) de la République islamique d'Iran a indiqué que sa délégation souhaitait expliquer la position de son pays pour indiquer qu'il se dissociait de certains termes utilisés dans les documents d'avant-session et dans le rapport[1].

[1] On trouvera le texte intégral de la déclaration (en anglais uniquement) à l'adresse suivante : www.unescap.org/sites/default/d8files/event-documents/Iran_Statement_Item5.pdf.